# Compte rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire
# jeudi 22 juin 2023 à 18h

Secrétaire de séance : C. Benoit & B. Mancel
Rappel du règlement :
Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la précédente AGE du 06/06/23 ( 29 votants dont 5 pouvoirs), L'A.G.Extraordinaire peut se tenir sans astreinte au quorum.
Nombre de votants : 87 dont 27 pouvoirs.
**Début de la séance : 18h20**

## ODJ

Vote des nouveaux statuts

Gérard Bernheim introduit la discussion en présentant l'essentiel des modifications et mise à jour de nos statuts comme par exemple :

- Changement de nom
- Réaffirmation des valeurs
- Redéfinitions des membres dans les différentes instances
- Modification du quorum
- Obligation de présenter par écrit et dans un délai spécifié les candidatures au CA.

Le délégué de la fédération régional des MJC intervient pour exprimer son regret de ne pas voir dans les statuts que la Citrouille est une MJC. Il s'ensuit une discussion au sein de l'assemblée et la volonté de faire référence à la MJC et aussi aux Centres Sociaux dans les statuts est affirmée par de nombreux.ses adhérent.e.s. Cette proposition est mise au vote :

Contre : 4

Abstentions : 7

Pour : 76

La proposition est adoptée et une phrase est ajoutée aux statuts pour spécifier que la Citrouille est une Maison des Jeunes et de la Culture et un Centre Social.

G. Bernheim propose ensuite de voter les statuts ainsi modifiés :

Contre 6

Abstentions : 5

Pour : 76

Les statuts sont donc adoptés.

**Fin de l'AGE 19h**